



A St Denis, le 08 Mars 2020

Mme La DRH FRET,

En date du 08 mars, nous vous avons adressé un courrier sur l'application que vous faites du RH00910 et du statut.

Nous avons appris par M. PONCET que vous alliez appliquer le RH 0910 annexe 5, en positionnant les agents qui étaient PRIO sur leurs anciennes circonscriptions en HC RH 0910 sur la nouvelle circonscription, comme nous vous le demandions. Et vous accorderiez, au vu des délais trop courts, que les PR qui en découlent seraient à réattribuer en commission de notation.

Vous nous avez aussi fait part de la souffrance de vos services dû à l'excès de travail en cette période et ce, malgré l'embauche d'un ancien cadre de la DFCA en intérim sur le sujet.

Après consultation de l'ensemble des délégués de notation de notre OS, ceux-ci, pour ne pas péjorer les cheminots et dans l'intérêt de tous, acceptent de ne pas décaler les dates des commissions de notation.

Par contre nous vous redemandons tout particulièrement :

- Le CR de l'audience pour ce lundi.
- D'avoir également ce lundi les listings ex DF à jour (toutes les commissions ne l'ont pas reçu) et le listing 2020 à jour des HC. En accordant le non report, c'est maintenant nous qui allons être en difficulté sur le travail à venir.
- Le fichier complet des dates des examens pour la com 133 et non le fichier non exploitable envoyé.
- Accepter les lettres de réclamation tardives pour les commissions qui le demanderaient.
- D'avoir un regard très attentif aux us et coutumes pratiqués dans les anciennes commissions.

Malgré les positions souvent dogmatiques d'une partie de l'encadrement, notre délégation fait un effort car notre priorité est le respect de la réglementation et des cheminot-es. Il est évident que nous attendons une réponse rapide et positive sur nos demandes citées précédemment.

Cordialement.

**Les Délégués de Notation**